

# PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE EN CURSUS COMPLET

Selon l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646217>

**CODE RNCP 40743 valable du 01-09-2025 au 01-09-2029**

**La formation DEAP est une formation de niveau 4 dont le diplôme d'Etat est délivré par la DREETS**

## Public cible de la formation :

Tout public intéressé par les métiers de la petite enfance et présentant des aptitudes pour la prise en charge de l'enfant.

## Prérequis :

Pas de niveau scolaire minimum.

Avoir 17 ans à l'entrée en formation et 18 ans lors de la diplomation

## Modalité d'admission :

Un entretien oral d'admission qui consiste en un oral de 30 minutes portant

- sur la connaissance de la formation et du métier
- sur la présentation d'une situation vécue ou sur le projet professionnel
- sur la motivation et la possibilité de mise en œuvre de la formation

Cf : règlement de sélection sur le site [www.ifap42.fr](http://www.ifap42.fr)

## Nombre de stagiaires :

Le groupe sera constitué de 25 à 27 stagiaires

## Taux de réussite au diplôme :

Années	2025- 2026	2024-2025	2023-2024
Taux de réussite	En cours	91 % sur 79 apprenants	91 % sur 22 apprenants

## Objectifs de la formation :

- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

### **Contenu de la formation :**

#### **FORMATION THEORIQUE (770 heures) : 5 blocs de compétences en 11 modules de formation**

*Pour en savoir plus sur la liste complète des équivalences avec un ou des bloc(s) du diplôme d'Etat, consultez la page [France Compétences DEAP](#), ou contactez-nous pour plus d'information.*

#### **Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale,**

Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures)

Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28 heures),

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21 heures),

#### **Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures),

Module 4 : Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement (154 heures),

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures),

#### **Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures),

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures),

#### **Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et situations d'intervention**

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures),

#### **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

Module 9 : Traitement des informations (35 heures),

Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques (70 heures).

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) dans les 3 premiers mois (35 heures)

- Suivi pédagogique individualisé des apprenants (7 heures)
- Travaux personnels guidés (TPG) (35 heures)

#### **FORMATION PRATIQUE (770 heures) : Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :**

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu

professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

**Equivalences :** Nous consulter pour une étude personnalisée.

### **Moyens pédagogiques :**

Moyens pédagogiques communs à tous les cursus

#### **- La pratique réflexive**

L'élaboration de sa mise en œuvre s'inscrit dans le processus de « l'analyse réflexive ». Elle renforce l'implication de l'élève et donne du sens à la construction de sa posture professionnelle.

#### **- Le partage des pratiques professionnelles**

Temps d'échanges et de réflexion autour des activités professionnelles entre les stagiaires et un formateur

### - Echange avec les délégués

Temps d'échanges sur chaque site entre la promotion entière avec la directrice pédagogique et les formateurs des sites, donnant possibilité de réajuster le projet pédagogique. Quatre temps sont programmés au retour de chaque stage. Avant chaque échange programmé, un bilan est rendu au préalable par les délégués.

### **Modalité d'accompagnement des stagiaires :**

Il s'articule autour de trois temps au minimum :

**En début de formation** : connaissance de l'élève afin d'identifier les ressources et les difficultés de ce dernier dans les apprentissages. Verbalisation de ses attentes.

**En milieu de formation** : le suivi mesure la progression dans l'acquisition des compétences.

**En fin de formation** : temps d'échanges où s'effectue le bilan de l'année de formation et se concrétise le projet du futur professionnel.

D'autres rencontres peuvent être programmées à la demande de l'élève et/ou du formateur et/ou de la direction. Ces temps d'entretien font partie de la formation.

### - Représentation du groupe

Les élèves sont représentés par des délégués avec voix délibérative au sein de l'ICOGI, de la SCPTPSIE, SCTSD. Les représentants sont élus au cours du premier mois de formation. Tout élève est éligible.

Les délégués et leurs suppléants contribuent au fonctionnement harmonieux de la formation.

Les problèmes de fonctionnement sont traités sous forme de dialogue et de négociation entre les élèves, la directrice pédagogique et le personnel de l'IFAP 42-43.

### - Individualisation des parcours de formation :

**En fonction des diplômes et des validations déjà obtenues, un calendrier de formation spécifique est établi.**

Lors de l'ICOGI 2025, l'instance a voté l'attribution de deux places hors quota par site de formation (soit un total de 6 places) pour les redoublants et les formations post-VAE.

### **Modalité d'évaluation et de certification :**

L'évaluation des connaissances et des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre :

- De certifications :

- **Tout au long du parcours** :

Les épreuves certificatives sont réalisées au sein de l'organisme de formation. Elles prennent la forme d'oraux, de dossiers d'études de situations et d'écrits sur table....

- De bilans de stage :

Un entretien-bilan à la fin de chacun des stages.

**Chaque bloc de compétence doit être validé indépendamment pour obtenir le diplôme.**

### **Moyens Techniques :**

Les trois sites de formation sont équipés de salles de cours pour les cours magistraux. Ces salles possèdent des ordinateurs et des vidéoprojecteurs.

Les 3 sites de formation disposent de salles de TP :

- Salles TP bébé équipées de paillasse sèches et humides avec baignoires « bébé », couveuses, mannequins nourrissons et prématurés,
- Salles TP adultes équipées de lits médicalisés, fauteuils roulants, mannequins adolescents

Les trois sites de formation possèdent le matériel nécessaire pour dispenser l'AFGSU 2.

## Moyens d'encadrement :

### Organigramme de l'IFAP 42-43



## IFAP 42 43

DIPLÔME D'ÉTAT AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE  
CONTINUE & APPRENTISSAGE

### DIRECTION



L'ESCY à Yssingaux



**Franck COPIN**  
Chef d'établissement ESCY



Le Puits de l'Aune Don Bosco à Feurs



**Audrey FLAMIER**  
Directrice Général



La Salésienne à St Etienne



**Laurence CHALAYER**  
Cheffe d'établissement



**Céline CHATAING**  
Directrice adjointe Lycée  
professionnel



**Evelyne VERPY**  
Responsable Centre de Formation,  
Unité de formation par  
Apprentissage



**Roxana LICEANU**  
Directrice déléguée aux  
formations

### PÉDAGOGIE



**Carole VALLA**  
carole.valla@cneap.fr  
Directrice Pédagogique IFAP 42 43

### ADMINISTRATIF



**Aurore SCHMITTE**  
aurore.schmitte@cneap.fr  
FEURS  
Assistante de  
formation UFA IFAP  
Référente QUALIOPi &  
Communication



**Chantal LAMBERT**  
chantal.lambert@cneap.fr  
FEURS  
Assistante de formation  
continue IFAP



**Véronique ROCHER**  
veronique.rocher@cneap.fr  
YSSINGEAUX  
Formatrice



**Sandra BARTHELEMY**  
sandra.barthelemy@cneap.fr  
YSSINGEAUX  
Formatrice



**Sandrine DELEGLISE**  
sandrine.deleglise@cneap.fr  
FEURS  
Formatrice



**Raphaëlle GOUGAUD**  
raphaelle.gougaud@cneap.fr  
FEURS  
Formatrice



**Audrey CHROSTEK**  
audrey.chrostek@cneap.fr  
FEURS  
Formatrice  
Coordinatrice des Stages



**Karine ANSART**  
karine.ansart@cneap.fr  
ST ETIENNE  
Formatrice



**Céline ROCHER**  
Celine.rocher@cneap.fr  
ST ETIENNE  
Formatrice

### ACCOMPAGNEMENTS SPÉCIFIQUES



**Christine TORDI**  
christine.tordi@cneap.fr  
Référente H+



**Julie FARISSIER**  
julie.farissier@cneap.fr  
Référente  
Mobilité Internationale

### **Durée de la formation :**

770 h de formation théorique, dont 21 h consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences (AFGSU).

### **Poursuite d'études :**

Il s'agit d'un diplôme professionnel ouvrant directement l'accès à l'emploi. Des poursuites d'études sont possibles pour Infirmier ou EJE.

**Passerelles :** Nous consulter pour une étude personnalisée

### **Informations pratiques :**

#### **La formation débute en aout 2026**

**Horaires des cours en centre de formation :** de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

**Lieu :** Le Puits de l'Aune-Don Bosco – 17 Rue Louis Blanc - 42110 Feurs

Accessible depuis la gare SNCF et ligne TIL à moins de 10 minutes à pied. Parking

Possibilité de restauration sur place (self payant ou coin repas).

#### **Coût de la formation :**

**Formation initiale :**

Pris en charge par un financeur : REGION AURA

**Formation continue :**

Pris en charge par l'employeur ou son financeur.

#### **Coût de l'admission :**

- 120 € pour les frais de formation

**Modalités d'inscription à la sélection :** Site internet [ifap42.fr](http://ifap42.fr)

#### **Accueil des personnes**

#### **en situation de handicap :**

- Aménagement de parcours possible
- Locaux accessibles PMR



**Le Puits de l'Aune-Don Bosco,**

**Centre de formation**

**est reconnu par la Charte H+**

#### **Contact :**

**Chantal LAMBERT - Assistante formation DEAP Voie Directe**

**Carole VALLA – Directrice Pédagogique IFAP 42 43**

**Evelyne VERPY - Responsable du centre de formation**

**Téléphone unique : 04 77 26 11 65 ou email : [ifap4243@cneap.fr](mailto:ifap4243@cneap.fr)**